

Ce dossier peut être téléchargé via le site internet de la ville de Liffré :  
[www.ville-liffre.fr](http://www.ville-liffre.fr)

**Pour les activités à cocher ci-dessous :**

- Restaurant scolaire
- Accueil périscolaire matin/soir les jours de classe
- Accueil de loisirs   
(Centre de loisirs municipal)
- Sorties pédagogiques avec nuitées

## IDENTIFICATION DE LA FAMILLE

### Parents ou personnes ayant la responsabilité du ou des enfants

**Personne à qui sera adressée la facture**

**Conjoint(e) ou concubin(e)**

Nom .....

Nom .....

Prénom ..... Né(e) le .....

Prénom ..... Né(e) le .....

Adresse e-mail : .....@.....

### Ne remplir qu'en cas de changement depuis septembre 2008

#### Domicile

N° et nom de rue ou lieu-dit .....

Commune .....

Tél.domicile : ..... Tél.travail : Madame ..... Monsieur .....

Tél.portable : Madame ..... Monsieur .....

#### Profession ou qualité

##### Nom et adresse des employeurs ou nature de l'activité professionnelle

Vous .....

Conjoint(e) ou concubin(e) .....

#### Situation de famille

Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Séparé(e)  Union libre

#### ***Notification du droit de garde à nous fournir pour les familles monoparentales concernées***

Nombre d'enfants à charge ..... Qui perçoit les prestations familiales ? Madame  Monsieur

N° d'allocataire (à entourer) CAF ou MSA ..... ou régime particulier à indiquer (EDF, SNCF) .....

**Bons vacances :**  CAF  MSA (cochez la case correspondante). **A remettre lors de l'inscription.**

#### Enfant(s) inscrit(s)

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole	Classe
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

# ACCUEIL DE LOISIRS, ACCUEIL PERISCOLAIRE, RESTAURATION

## Inscriptions 2009/2010

L'accueil de vos enfants à l'accueil de loisirs, la garderie municipale et le restaurant municipal sera possible seulement si le dossier est réceptionné complet et signé.

### **Dossier complet et signé**

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'obligation de compléter et de signer une fiche sanitaire de liaison ainsi qu'une fiche « autorisations parentales » pour chaque enfant concernant l'inscription au Centre de loisirs et à l'accueil périscolaire matin/soir.

Afin d'assurer la sécurité de tous les enfants accueillis, ces deux documents doivent être impérativement complétés et signés **avant l'accueil de chaque enfant** : il s'agit d'une obligation légale.

L'inscription de vos enfants sera définitive lorsque toutes les pièces auront été transmises et pointées par le service administratif.

Le retour des dossiers d'inscription est prévu lors des permanences organisées au restaurant municipal Jules Ferry les jours suivants :

- **MARDI 7 JUILLET  
DE 14H30 À 18H**
- **JEUDI 16 JUILLET  
DE 14H30 À 18H**
- **MERCREDI 19 AOÛT  
DE 14H30 À 18H30**

Pour les familles qui souhaitent utiliser ces services dès la rentrée (en septembre), la date limite de dépôt des dossiers est fixée le **mercredi 19 août 2009 dernier délai.**

### **N'attendez pas le dernier moment**

Si vous souhaitez inscrire vos enfants au centre de loisirs **les mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 septembre**, vous devez les inscrire sur place au plus tard **le mercredi 19 août** au centre de loisirs (panneaux d'affichage dans le hall d'accueil).

N'attendez pas le dernier moment pour inscrire vos enfants. Les dossiers incomplets seront retournés « non validés » auprès des familles.

### **N'hésitez pas à visiter les lieux**

Pour les premières inscriptions au Centre de loisirs à l'Espace Pierre Rouzel et à l'accueil périscolaire matin/soir à l'Espace intergénération, les familles ont la possibilité de prendre contact avec les responsables pour effectuer une visite des lieux avec leurs enfants.



# TARIFICATION

**Le système de tarification est basé sur le quotient familial tel qu'il est calculé par la Caisse d'Allocations Familiales soit :**  
 $\frac{1}{12}$ ème des revenus annuels + le montant mensuel des prestations familiales  
nombre de parts

Les revenus annuels pris en compte sont ceux perçus par l'allocataire et son conjoint ou concubin au cours de l'année civile précédente, avant abattements fiscaux et sans déduction de charges.

Les prestations familiales prises en compte sont toutes les prestations mensuelles qui sont versées à la famille à l'exclusion de l'Allocation de rentrée scolaire, de l'AFEAMA (aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle), l'AGED (allocation de garde d'enfant à domicile) et de la prime de déménagement.

Le nombre de parts :

- 2 parts pour les parents ou l'allocataire isolé
- 1/2 part par enfant à charge ou 1 part par enfant handicapé bénéficiaire de l'allocation d'éducation spéciale
- 1/2 part supplémentaire aux familles qui ont 3 enfants à charge et plus.

Par ailleurs, si vous avez des enfants majeurs rattachés à votre foyer fiscal, vous pourrez augmenter le nombre de parts de votre foyer d'une demi-part.

## ATTENTION !

■ Si vous ne relevez pas de la CAF ou ne nous autorisez pas à demander directement cette information auprès de cet organisme (voir ci-dessous), vous devez fournir votre attestation de quotient familial,

■ Si vous n'êtes pas allocataire ou **si vous avez à charge des enfants majeurs rattachés fiscalement**, vous devez fournir votre avis d'imposition 2007.

■ **Tarif du restaurant municipal.** Le tarif de repas dans les restaurants municipaux est fixé en fonction de vos revenus. Il se calcule sur la base de 0,35 % de votre quotient familial avec un prix plancher de 1,50 € et un prix plafond de 5 €.

■ **Tarif de la journée de centre de loisirs (mercredis et petites vacances).** Là aussi, la participation de la commune pour les enfants de Liffréens et ayant droit se calcule en fonction du quotient familial.

Le prix de la journée (repas compris) se calcule sur la base de 1,20 % de votre quotient familial. Le tarif plancher est de 1,40 € et au maximum de 13,40 €. Ces tarifs incluent la déduction liée au versement de la prestation de service par la CAF ou la MSA, fixée à 3,60 € en 2009. **Ce tarif comprend toutes les activités prévues par le centre de loisirs.**

**Le tarif pour les enfants des communes extérieures est de 29,35 € par jour.**

■ **Tarif de garderie matin et/ou soir : 1,50 € (plus 0,75 € pour le goûter)**

**A noter : les frais de garde d'enfants de moins de 7 ans font l'objet d'un crédit d'impôts à hauteur de 50%. Les familles extérieures à Liffré et non ayant droit peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle de leur commune de résidence si cette dernière a passé convention avec la commune de Liffré.**

La CAF peut nous fournir directement votre quotient familial, si vous nous autorisez à le lui demander : **vous n'auriez alors aucun justificatif à produire.**

▶ J'autorise les services municipaux à demander à la CAF via le dispositif CAFpro, mon quotient familial :

oui

non

▶ N° Allocataire CAF : .....

▶ Je (nous) soussigné (s), responsable(s) légal(aux) de / des enfant(s) :

Nom Prénom ..... Nom Prénom .....

Nom Prénom ..... Nom Prénom .....

Nom Prénom ..... Nom Prénom .....

▶ Autorise/autorisons (rayer la mention inutile) la mairie de Liffré à obtenir mon/notre (rayer la mention inutile) quotient familial auprès du service CAF Pro de la caisse d'allocations familiales.

**«Lu et approuvé»**  
**Nom Prénom et signature**

## CONTACTS

● **RESTAURANT MUNICIPAL** (Enregistrement des dossiers, inscriptions et facturation) :  
Mme Marylène Le Breton et Mme Carole Perrigault. **Tél : 02 99 68 45 26**

● **MAIRIE DE LIFFRÉ** (Secrétariat Enfance/jeunesse) : Mme Carole Perrigault  
**Tél : 02 99 68 31 45**

● **CENTRE DE LOISIRS** (RDV pour renseignements et visites) : Mmes Mélanie Ruaudel,  
Nathalie Carrons, Stéphanie Mardon et Melle Félicie Danré (équipe de Direction)  
**Tél : 02 99 23 50 91 (répondeur si besoin)**

● **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE** matin/soir :  
Mme Nathalie Carrons (Directrice le matin) et Melle Félicie Danré (Directrice le soir).  
**Tél : 02 99 68 56 94**

# ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

## (Centre de loisirs du mercredi)

Espace Pierre Rouzel - Avenue de la Forêt

Tél. 02 99 23 50 91 (répondeur si besoin)

### INFORMATION AUX PARENTS

**Afin de prévoir un nombre d'animateurs adapté à l'effectif des enfants, une procédure d'inscription au Centre de Loisirs a été mise en place.**

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) les mercredis devront impérativement le faire au Centre de Loisirs (Espace Pierre Rouzel) ou à l'accueil périscolaire le matin ou le soir (garderie municipale, Espace Intergénération) **selon les délais indiqués ci-dessous.**

### HORAIRES D'OUVERTURE

Centre de loisirs des mercredis et petites vacances : 7h à 19h

Accueil périscolaire : 7h à 8h20 et 16h30 à 19h

### **L'inscription devra être faite à l'avance, à savoir :**

- Pour les mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 septembre 2009.... inscription au plus tard le mercredi 19 août 2009
- Pour les mercredis 7, 14, 21 octobre 2009 .....inscription au plus tard le mercredi 16 sept. 2009
- Pour les mercredis 18 et 25 novembre 2009.....inscription au plus tard le mercredi 14 oct. 2009
- Pour les mercredis 2, 9 et 16 décembre 2009.....inscription au plus tard le mercredi 4 nov. 2009
- Pour les mercredis 6, 13, 20 et 27 janvier 2010.....inscription au plus tard le mercredi 16 déc. 2009
- Pour les mercredis 3 et 10 février 2010..... inscription au plus tard le mercredi 13 janvier 2010
- Pour les mercredis 3, 10, 17, 24 et 31 mars 2010.....inscription au plus tard le mercredi 10 fév. 2010
- Pour les mercredis 7 et 28 avril 2010.....inscription au plus tard le mercredi 17 mars 2010
- Pour les mercredis 5, 12, 19 et 26 mai 2010.....inscription au plus tard le mercredi 7 avril 2010
- Pour les mercredis 2, 9, 16, 23, 30 juin et 7 juillet 2010..... inscription au plus tard le mercredi 13 mai 2010

Page à conserver vers vous

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

## Le Centre de loisirs municipal à l'Espace Pierre Rouzel et l'accueil périscolaire matin/soir à l'Espace Intergénération

### Le projet Educatif

Les accueils de loisirs fonctionnent en complémentarité et en cohérence avec le temps scolaire. Ils ont un rôle social qui permet aux enfants qui les fréquentent de bénéficier d'un accueil, de personnel qualifié, de locaux adaptés et de loisirs de qualité.

Ils sont avant tout un lieu de détente et de plaisir visant à l'épanouissement de l'enfant : C'est «le temps des copains, le temps des loisirs et des vacances» dans un environnement privilégié.

Le projet éducatif permet à l'équipe de direction d'établir un projet pédagogique en parfaite cohérence avec les moyens mis à disposition par la commune.

L'équipe d'animation a un rôle primordial pour initier les enfants à la citoyenneté, à la prise de responsabilités et au respect d'autrui.

Les diverses activités proposées doivent contribuer à l'épanouissement individuel de l'enfant telles que l'accession à l'autonomie, l'apprentissage de la vie en collectivité, le respect de soi et la tolérance.

Dans cet apprentissage de la vie de groupe, il est essentiel d'établir des relations conviviales entre les enfants ; mais également entre les enfants et le personnel côtoyant les enfants (personnel d'animation et de service).

Il faut permettre à l'enfant de se réaliser, de respecter son rythme, d'accomplir des tâches valorisantes et adaptées à lui, à travers des activités diversifiées.

L'espace Intergénération et l'espace Pierre Rouzel permettent de découvrir l'environnement pour mieux le protéger en accord avec la charte de l'Environnement établie par le Conseil Municipal d'Enfants.

L'équipe d'animation crée des ouvertures culturelles en partenariat avec des associations et les structures existantes de Liffré.

Pour conclure, il est une notion que nous ne saurions oublier tant elle est importante : c'est la sécurité physique et affective de l'enfant.

Laurent Bertin,  
Conseiller municipal délégué à l'ALSH et aux affaires périscolaires

### CONTACTS

● **RESTAURANT MUNICIPAL** (Enregistrement des dossiers, inscriptions et facturation) :  
Mme Marylène Le Breton et Mme Carole Perrigault. **Tél : 02 99 68 45 26**

● **MAIRIE DE LIFFRÉ** (Secrétariat Enfance/jeunesse) : Mme Carole Perrigault  
**Tél : 02 99 68 31 45**

● **CENTRE DE LOISIRS** (RDV pour renseignements et visites) : Mmes Mélanie Ruaudel,  
Nathalie Carrons, Stéphanie Mardon et Melle Félicie Danré (équipe de Direction)  
**Tél : 02 99 23 50 91 (répondeur si besoin)**

● **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE** matin/soir :  
Mme Nathalie Carrons (Directrice le matin) et Melle Félicie Danré (Directrice le soir).  
**Tél : 02 99 68 56 94**







# AUTORISATIONS PARENTALES OBLIGATOIRES

## Accueil de loisirs et accueil périscolaire

### Année scolaire 2009-2010

Mercredis, petites vacances, été 2010, accueil périscolaire matin/midi/soir,

à compléter et à signer (1 par enfant)

Je soussigné (e) .....

agissant en qualité de père - mère - tuteur (1)

Nom-prénom de l'enfant : ..... Classe : .....

Groupe d'âge concerné (cochez la case correspondante) :

**Les MARCASSINS**  
(2<sup>1/2</sup>-4 ans / enfants scolarisés :  
petite section maternelle)

**Les RENARDEAUX**  
(4-5 ans : moyenne section maternelle)

**Les LEZARDS**  
(5-6 ans : grande section maternelle)

**Les PAPILLONS**  
(6-7 ans : 6 ans primaire = CP)

**Les ECUREUILS**  
(7-8 ans = CE<sup>1</sup>)

**Les PIVERTS**  
(8-10 ans = CE<sup>2</sup> et CM<sup>1</sup>)

**Les HIBOUX**  
(10-14 ans = CM<sup>2</sup> et collégiens)

#### Accueil de loisirs (Centre de loisirs)

**l'autorise à se baigner** (étang/mer) **et à nager** à la piscine municipale de Liffré dans le cadre des activités du Centre de loisirs municipal. (Se munir d'un maillot de bain, d'une serviette et d'un bonnet de bain).

**l'autorise à participer à toutes les activités** du Centre de loisirs sous la responsabilité du personnel d'encadrement.

**atteste** avoir pris connaissance du projet éducatif ci-joint et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs, affichés au Centre de loisirs.

**atteste** avoir pris connaissance des conditions d'assurance concernant la structure affichées dans le hall du Centre de loisirs. Nous conseillons aux parents de souscrire une assurance complémentaire si nécessaire.

Au cours des activités, vos enfants pourront être pris en photo par les services municipaux et leur image pourra être diffusée dans les publications municipales (Le Liffréen, le P'tit Liffréen, le site internet de la Ville). **Si vous vous y opposez, merci de nous envoyer un courrier précisant que vous n'autorisez pas la diffusion de la photo de votre enfant.** Adressez votre courrier au service Enfance Jeunesse à la mairie de Liffré.

**l'autorise à quitter seul(e)** le Centre de Loisirs de ..... à ..... heures et décharge l'organisateur, la directrice, l'animateur, de toute responsabilité jusqu'au retour de l'enfant au Centre de loisirs.

Heure de retour au Centre .....

**autorise** une tierce personne autre que les parents (responsables légaux) :

M. : .....

Mme : .....

Mlle : .....

à prendre en charge mon enfant .....

à partir de 17h les jours de Centre de loisirs.

Fait à ..... le .....

Signature

#### Accueil périscolaire (matin/midi/soir)

**l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil périscolaire** sous la responsabilité du personnel d'encadrement.

**atteste** avoir pris connaissance du projet éducatif ci-joint et du projet pédagogique de l'accueil périscolaire, affichés au Centre de loisirs.

**atteste** avoir pris connaissance des conditions d'assurance concernant la structure d'accueil affichées à l'Espace intergénérationnel. Nous conseillons aux parents de souscrire une assurance complémentaire si nécessaire.

Au cours des activités, vos enfants pourront être pris en photo par les services municipaux et leur image pourra être diffusée dans les publications municipales (Le Liffréen, le P'tit Liffréen, le site internet de la Ville). **Si vous vous y opposez, merci de nous envoyer un courrier précisant que vous n'autorisez pas la diffusion de la photo de votre enfant.** Adressez votre courrier au service Enfance Jeunesse à la mairie de Liffré.

**l'autorise à quitter seul(e)** l'accueil périscolaire de ..... à ..... heures et décharge l'organisateur ..... de toute responsabilité.

**autorise** une tierce personne autre que les parents (responsables légaux) :

M. : .....

Mme : .....

Mlle : .....

à prendre en charge mon enfant .....

**les jours d'accueil périscolaire.**

Fait à ..... le .....

Signature

# ACCUEIL PERISCOLAIRE

(garderie municipale)

Espace Intergénération - Tél. 02 99 68 56 94

## FICHE D'INSCRIPTION POUR LE MATIN ET/OU LE SOIR

Année scolaire 2009-2010

### ENFANTS À INSCRIRE

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole	Classe	Etude surveillée*
					L M J
					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Si votre enfant doit suivre un régime alimentaire ou a des problèmes de santé, veuillez déposer lors de l'inscription, un certificat médical avec les recommandations du médecin (cause de l'allergie, maladie, signes évocateurs et conduite à tenir en cas de crise). **De plus, vous devez retirer obligatoirement en mairie un dossier PAI (Protocole d'Aide Individualisée) auprès de Mme Perrigault, service enfance/jeunesse (02 99 68 31 45).**



# RESTAURANTS MUNICIPAUX

Jules Ferry - Tél. 02 99 68 45 26

Jacques Prévert - Tél. 02 99 68 63 05

Pierre Rouzel - Tél. 02 99 23 50 22

## FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2009-2010

### Enfants à inscrire

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole	Classe	Maternelle (M) Primaire (P)	Jours de présence
					M P	L M J V
					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Si votre enfant doit suivre un régime alimentaire ou a des problèmes de santé, veuillez déposer lors de l'inscription, un certificat médical avec les recommandations du médecin (cause de l'allergie, maladie, signes évocateurs et conduite à tenir en cas de crise). **De plus, vous devez retirer obligatoirement en mairie un dossier PAI (Protocole d'Aide Individualisée) auprès de Mme Perrigault, service enfance/jeunesse (02 99 68 31 45).**

# ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

(Centre de loisirs municipal)

Espace Pierre Rouzel - Avenue de la Forêt

Tél. 02 99 23 50 91

## FICHE D'INSCRIPTION

### Année scolaire 2009-2010

#### Enfants à inscrire

**1<sup>er</sup> enfant**

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Date de naissance : ..... Ecole : ..... Classe : .....

⇒ Sieste (2<sup>1/2</sup>-5 ans maternelle) : **oui - non** (rayez la mention inutile)

⇒ Groupe d'âge concerné (cochez la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> <b>Les MARCASSINS</b> (2 <sup>1/2</sup> -4 ans/enfants scolarisés : petite section maternelle)	<input type="checkbox"/> <b>Les RENARDEAUX</b> (4-5 ans : moyenne section maternelle)	<input type="checkbox"/> <b>Les LEZARDS</b> (5-6 ans : grande section maternelle)	
<input type="checkbox"/> <b>Les PAPILLONS</b> (6-7 ans : 6 ans primaire = CP)	<input type="checkbox"/> <b>Les ECUREUILS</b> (7-8 ans = CE <sup>1</sup> )	<input type="checkbox"/> <b>Les PIVERTS</b> (8-10 ans = CE <sup>2</sup> et CM <sup>1</sup> )	<input type="checkbox"/> <b>Les HIBOUX</b> (10-14 ans = CM <sup>2</sup> et collégiens)

**2<sup>e</sup> enfant**

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Date de naissance : ..... Ecole : ..... Classe : .....

⇒ Sieste (2<sup>1/2</sup>-5 ans maternelle) : **oui - non** (rayez la mention inutile)

⇒ Groupe d'âge concerné (cochez la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> <b>Les MARCASSINS</b> (2 <sup>1/2</sup> -4 ans/enfants scolarisés : petite section maternelle)	<input type="checkbox"/> <b>Les RENARDEAUX</b> (4-5 ans : moyenne section maternelle)	<input type="checkbox"/> <b>Les LEZARDS</b> (5-6 ans : grande section maternelle)	
<input type="checkbox"/> <b>Les PAPILLONS</b> (6-7 ans : 6 ans primaire = CP)	<input type="checkbox"/> <b>Les ECUREUILS</b> (7-8 ans = CE <sup>1</sup> )	<input type="checkbox"/> <b>Les PIVERTS</b> (8-10 ans = CE <sup>2</sup> et CM <sup>1</sup> )	<input type="checkbox"/> <b>Les HIBOUX</b> (10-14 ans = CM <sup>2</sup> et collégiens)

**3<sup>e</sup> enfant**

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Date de naissance : ..... Ecole : ..... Classe : .....

⇒ Sieste (2<sup>1/2</sup>-5 ans maternelle) : **oui - non** (rayez la mention inutile)

⇒ Groupe d'âge concerné (cochez la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> <b>Les MARCASSINS</b> (2 <sup>1/2</sup> -4 ans/enfants scolarisés : petite section maternelle)	<input type="checkbox"/> <b>Les RENARDEAUX</b> (4-5 ans : moyenne section maternelle)	<input type="checkbox"/> <b>Les LEZARDS</b> (5-6 ans : grande section maternelle)	
<input type="checkbox"/> <b>Les PAPILLONS</b> (6-7 ans : 6 ans primaire = CP)	<input type="checkbox"/> <b>Les ECUREUILS</b> (7-8 ans = CE <sup>1</sup> )	<input type="checkbox"/> <b>Les PIVERTS</b> (8-10 ans = CE <sup>2</sup> et CM <sup>1</sup> )	<input type="checkbox"/> <b>Les HIBOUX</b> (10-14 ans = CM <sup>2</sup> et collégiens)

**4<sup>e</sup> enfant**

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Date de naissance : ..... Ecole : ..... Classe : .....

⇒ Sieste (2<sup>1/2</sup>-5 ans maternelle) : **oui - non** (rayez la mention inutile)

⇒ Groupe d'âge concerné (cochez la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> <b>Les MARCASSINS</b> (2 <sup>1/2</sup> -4 ans/enfants scolarisés : petite section maternelle)	<input type="checkbox"/> <b>Les RENARDEAUX</b> (4-5 ans : moyenne section maternelle)	<input type="checkbox"/> <b>Les LEZARDS</b> (5-6 ans : grande section maternelle)	
<input type="checkbox"/> <b>Les PAPILLONS</b> (6-7 ans : 6 ans primaire = CP)	<input type="checkbox"/> <b>Les ECUREUILS</b> (7-8 ans = CE <sup>1</sup> )	<input type="checkbox"/> <b>Les PIVERTS</b> (8-10 ans = CE <sup>2</sup> et CM <sup>1</sup> )	<input type="checkbox"/> <b>Les HIBOUX</b> (10-14 ans = CM <sup>2</sup> et collégiens)

# ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

Espace Pierre Rouzel - Avenue de la Forêt

Tél. 02 99 23 50 91

## LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE LES MERCREDIS ET PETITES VACANCES

**Année scolaire 2009-2010**

### INFORMATIONS PRATIQUES AUX PARENTS

#### ■ Déroulement de la journée :

- ⇒ Entre **7h** et **9h** : accueil échelonné avec animations.
- ⇒ Entre **9h** et **11h30** : regroupement des enfants par tranche d'âge et temps d'activités.
- ⇒ Entre **11h20** et **12h** : arrivée ou départ des enfants inscrits à la ½ journée. Rendez-vous au point «accueil pointage» dans le hall du Centre de loisirs.
- ⇒ Entre **11h30** et **13h30** : repas au restaurant du Centre de loisirs ou pique-nique en plein air. Deux services sont organisés. Les «marcassins», «renardeaux», «papillons» et «écureuils» déjeunent de 11h30 à 12h30 et les «lézards», «piverts» et «hiboux» déjeunent de 12h30 à 13h30.
- ⇒ A partir de **13h** : sieste pour les tout-petits.
- ⇒ Entre **13h15** et **13h45** : arrivée ou départ des enfants inscrits à la ½ journée. Rendez-vous au point «accueil pointage» dans le hall du Centre de loisirs.
- ⇒ Entre **14h** et **17h** : temps d'activités avec animations et goûter.
- ⇒ Entre **17h** et **19h** : départ échelonné avec animations.

► **NB : tout départ avant 17h devra être exceptionnel et justifié. Une décharge de responsabilité devra être signée par les parents. Ce départ anticipé ne sera possible que si le groupe de votre enfant prévoit d'être rentré à l'heure de votre demande.**

#### ■ Fiche sanitaire de liaison :

Pour toute inscription, nous demandons aux parents de remplir et signer obligatoirement une fiche sanitaire de liaison par enfant (recto-verso) afin de permettre à la Direction de prendre connaissance des informations personnelles et confidentielles concernant les enfants accueillis. Cette fiche est valable de septembre à fin août. Elle est à remettre sous enveloppe cachetée à l'attention de la directrice. Vous avez la possibilité de nous joindre les photocopies du carnet de santé concernant les vaccinations. **Pour toutes allergies (alimentaires ou autres) et pour toute maladie grave, un certificat médical accompagné de recommandations (cause de l'allergie, signes évocateurs et conduite à tenir en cas de crise) est obligatoire. De plus, la famille doit retirer obligatoirement en mairie un dossier PAI (Protocole d'Aide Individualisée) auprès de Mme Perrigault, service enfance/jeunesse (02 99 68 31 45).**

#### ■ Pré-inscriptions obligatoires :

Afin de prévoir un nombre d'animateurs adapté à l'effectif des enfants, une procédure d'inscription au Centre de loisirs est mise en place. Les parents intéressés doivent impérativement inscrire leur(s) enfant(s) tous les mois aux horaires d'ouverture du **Centre de loisirs à l'Espace Pierre Rouzel (02 99 23 50 91)** ou de **l'accueil périscolaire à l'Espace Intergénération (02 99 68 56 94)**. **Voir le calendrier de pré-inscription ci-joint.**

En cas d'absence ou de maladie, nous demandons aux parents de prévenir la Direction en téléphonant aux horaires d'ouverture du Centre de loisirs à l'Espace Pierre Rouzel (02 99 23 50 91) ou à celles de la garderie municipale (02 99 68 56 94). **En cas de maladie, un certificat médical devra être déposé** dans la boîte aux lettres du restaurant municipal Jules Ferry ou bien auprès de la Direction du Centre de loisirs aux horaires d'ouverture.

**L'inscription vaut engagement de présence. Les changements de réservation (annulations) sont admis sans motif particulier jusqu'à un délai de 5 jours ouvrables avant la date concernée. Pour les cas de force majeure, merci de contacter l'équipe de direction le plus tôt possible et de fournir un justificatif (02 99 23 50 91).**

#### ■ Accueil :

Un animateur est présent dans le hall d'accueil afin de pointer les présences. Merci de lui indiquer les nom et prénom de votre enfant à son arrivée et à son départ. Veuillez indiquer également toute consigne ou message à l'attention de l'équipe d'animation ou de la Direction. Ne pas oublier de remplir et signer les autorisations parentales si nécessaire. Consultez régulièrement les panneaux «infos parents» dans le hall du Centre correspondant au groupe d'âge de votre enfant afin de prendre connaissance du programme des animations ainsi que des informations pratiques. Les programmes d'animation par groupe d'âge peuvent être retirés au Centre de loisirs (au point accueil pointage).

### ■ Autorisations parentales :

Un imprimé joint au dossier est à remplir et à signer. Une autorisation écrite est nécessaire pour que toute personne autre que le père, la mère ou le tuteur, puisse venir chercher un enfant. Nous avons également besoin d'une autorisation pour laisser partir seul votre enfant. Nous vous conseillons de remplir et signer les attestations nécessaires lors de l'inscription, lesquelles sont valables pour l'année scolaire 2009-2010 (mercredis et petites vacances) ainsi que pour l'été 2010.

### ■ La formation des groupes :

Parce que les enfants n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes aptitudes en fonction de leur âge, ils seront répartis par groupes d'âge avec un animateur référent par groupe. Chaque animateur présente ses activités à l'ensemble des enfants lesquels se répartissent ensuite dans les différents ateliers en fonction de leur centre d'intérêt, leur besoin de calme ou d'action, leurs affinités avec les autres participants. Consultez le panneau «infos parents» par groupe d'âge situé dans le hall afin de prendre connaissance de l'ensemble de l'équipe d'animation ainsi que des animateurs référents du groupe d'âge concernant votre (vos) enfant(s).

### ■ Informations sur les activités :

Pour toute sortie, les informations peuvent être consultées sur les panneaux «infos parents» sous le hall du Centre. N'hésitez pas à retirer les programmes d'animation pour votre (vos) enfant(s) au point accueil pointage. Toutes les activités y compris les sorties (piscine, spectacle au Centre culturel, cinéma...) sont incluses dans le prix journalier.

### ■ Sieste et encas pour les petits (2<sup>1/2</sup>-5 ans) :

Ne pas oublier de notifier sur le dossier d'inscription si votre (vos) enfant(s) fait (font) la sieste. N'oubliez pas d'apporter son «doudou» que vous pourrez attacher sur le «fil à doudous». En cas de «petites fuites» nous possédons **des changes à nous retourner propres dans les 48 heures.**

Vous pouvez prévoir d'apporter un encas pour votre enfant le matin. L'encas est conseillé seulement pour les enfants qui ont du mal à déjeuner tôt à la maison. Pour des raisons pratiques, nous vous demandons de bien vouloir noter le nom et le prénom de l'enfant dessus et de le déposer dans une «boîte à encas» située à l'entrée de la salle d'activité de votre enfant.

### ■ Vêtements - Objets/Jeux personnels :

Afin d'éviter la perte de vêtements, sacs et autres affaires, veuillez les marquer des nom et prénom de chacun de vos enfants. Pensez à regarder régulièrement sur les portants correspondant au groupe de votre enfant afin de vérifier s'il n'a rien oublié. **Par ailleurs, nous nous permettons de vous rappeler qu'il est nécessaire que votre enfant porte des chaussures et des vêtements adaptés aux activités de loisirs, de plein air. Evitez de lui faire porter des chaussures et vêtements neufs au risque qu'il les abîme en s'amusant.** Une liste des affaires oubliées sera affichée au Centre de loisirs en décembre et en juin. Ces affaires seront à récupérer auprès de la Direction du centre.

Afin de permettre à tous les enfants de vivre un bon séjour ensemble, les organisateurs ont décidé **d'interdire l'apport de jeux et objets personnels pour tous** (MP3, portable, console, etc...)

### ■ Médicaments :

Si votre enfant doit prendre des médicaments lors de son séjour au Centre de loisirs, veuillez les remettre obligatoirement avec une **photocopie de l'ordonnance à l'animateur de permanence le matin** lors du pointage.

### ■ Pour information :

Le Centre de loisirs est ouvert toute l'année (mercredis et vacances scolaires).

Nous accueillons en moyenne 140 enfants les mercredis. En respectant au mieux ces recommandations, vous faciliterez le bon fonctionnement du Centre de loisirs.

Merci de votre coopération.

**L'équipe d'animation**

# ACCUEIL PERISCOLAIRE

Espace Intergénération - Tél. 02 99 68 56 94

## FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE MUNICIPALE LE MATIN ET/OU LE SOIR Année scolaire 2009-2010

### INFORMATIONS PRATIQUES AUX PARENTS

#### ■ Horaires :

Matin : 7h - 8h30 ; Soir : 16h30 - 19h

#### ■ Lieux :

L'accueil périscolaire fonctionne dans les locaux de l'Espace Intergénération tous les jours de classe (matin et soir). Les enfants prennent leur goûter après la classe au restaurant municipal Jules Ferry de 16h40 à 17h20.

#### ■ Accueil et départ :

Lors de l'arrivée ou du départ de votre enfant, veuillez indiquer ses nom et prénom aux animateurs afin de leur permettre de procéder à un pointage. Indiquez-leur également toute consigne ou message à transmettre. N'oubliez pas de remplir et signer les autorisations parentales si nécessaire.

#### ■ Fiche sanitaire de liaison obligatoire :

Pour toute inscription, nous demandons aux parents de **remplir et signer obligatoirement une fiche sanitaire de liaison par enfant** afin de permettre à la Direction de prendre connaissance des informations personnelles (exemple : coordonnées des familles en cas d'urgence) et confidentielles concernant les enfants accueillis. Cette fiche est valable de septembre 2009 à fin août 2010. Elle est à remettre sous enveloppe cachetée à l'attention de la directrice. Vous avez la possibilité de nous joindre les photocopies du carnet de santé concernant les vaccinations. **Pour toutes allergies (alimentaires ou autres) et pour toute maladie grave, un certificat médical accompagné de recommandations (cause de l'allergie, signes évocateurs et conduite à tenir en cas de crise) est obligatoire. De plus, vous devez retirer obligatoirement en mairie un dossier PAI (Protocole d'Aide Individualisée) auprès de Mme Perrigault, service enfance/jeunesse (02 99 68 31 45).**

#### ■ Autorisations parentales obligatoires :

Une autorisation écrite est nécessaire afin que toute personne autre que le père, la mère ou le tuteur, puisse venir chercher un enfant. Nous vous demandons également une autorisation écrite pour laisser partir seul votre enfant. Nous vous conseillons de remplir et signer les attestations nécessaires lors de l'inscription, lesquelles sont valables pour l'année scolaire 2009-2010.

#### ■ La formation des groupes :

Parce que les enfants n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes aptitudes en fonction de leur âge, ils seront répartis par groupe d'âge avec des animateurs référents par groupe. Des ateliers (sportifs, culturels et d'activités manuelles/créatives) seront proposés tout au long de l'année. Lorsque vous venez chercher votre enfant le soir, vous pouvez consulter le planning d'utilisation des salles et des activités proposées affiché sur la porte de la salle de la garderie ; il vous indique le lieu dans lequel se trouve votre enfant le matin et/ou le soir.

#### ■ Etude surveillée (les lundis, mardis et jeudis soirs) :

Les enfants de l'élémentaire qui restent tard à la garderie le soir ont la possibilité de faire ou de commencer leurs devoirs dans le calme avant de rentrer chez eux. **Cette étude concerne en priorité les enfants dont les parents ne peuvent arriver avant 18h.** Les enfants de CP/CE1 sont encadrés dans la salle Hélène Boucher à l'Espace intergénération, les enfants de CE2/CM1/CM2 dans la salle Saint-Exupéry. (Le planning d'utilisation des salles est affiché dans la salle «garderie»). A 18h, les enfants ayant fini leurs devoirs ont la possibilité de rejoindre les autres pour aller jouer.

#### ■ Vêtements - Objets/Jeux personnels :

Afin d'éviter la perte de vêtements, sacs et autres affaires, veuillez les marquer des nom et prénom de chacun de vos enfants. Pensez à regarder régulièrement sur les portants afin de vérifier si vous n'avez rien oublié. Une liste des affaires oubliées sera affichée au centre de loisirs en décembre et en juin. Les affaires seront à récupérer auprès de la responsable de la garderie municipale.

Afin de permettre à tous les enfants de vivre un bon séjour ensemble, les organisateurs ont décidé **d'interdire l'apport de jeux et objets personnels pour tous** (MP3, portable, console, etc...)

#### ■ Médicaments :

Si votre enfant doit prendre des médicaments sur le temps scolaire et/ou périscolaire, veuillez les remettre obligatoirement avec la photocopie de l'ordonnance, le matin à un adulte (enseignant ou personnel municipal) afin d'éviter le transport des médicaments dans le sac des enfants toute la journée.

Nous accueillons en moyenne 60 enfants le matin et 140 enfants le soir. En respectant au mieux ces recommandations, vous faciliterez le bon fonctionnement de la garderie municipale.

Merci de votre coopération,  
**L'équipe d'animation.**